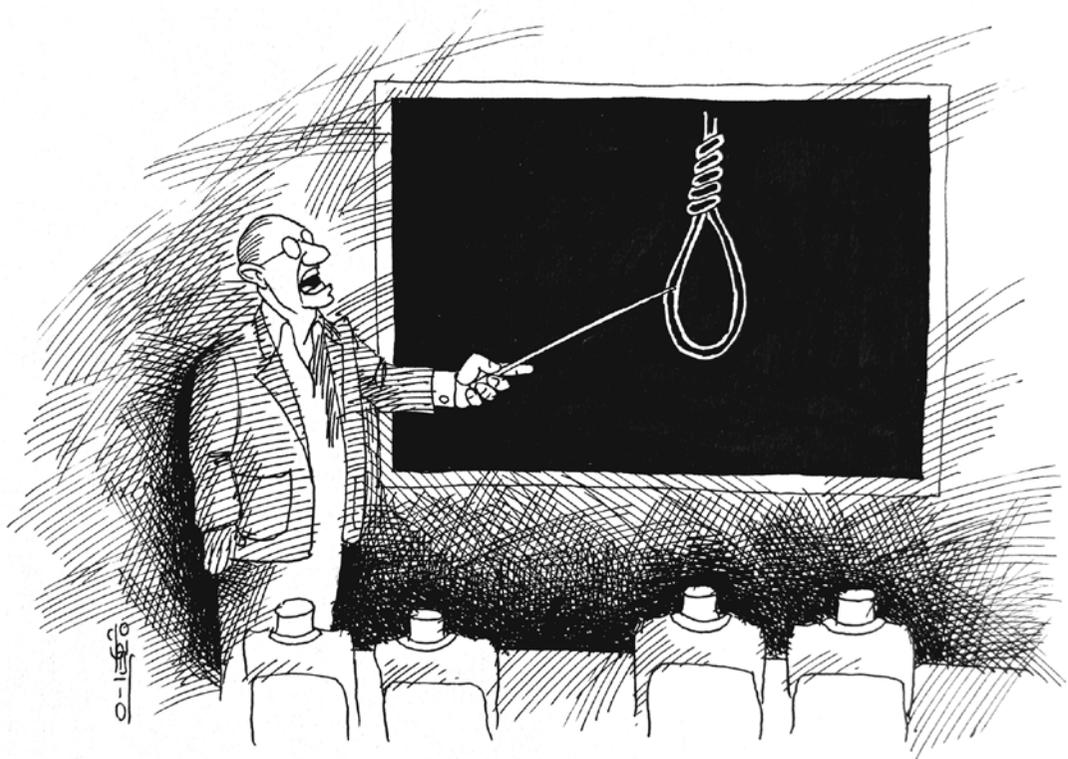


# ÉDUIQUER AUX DROITS DE L'HOMME ET À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

## GUIDE PÉDAGOGIQUE



*Ensemble  
contre  
la peine de  
mort*

[WWW.ABOLITION.FR](http://WWW.ABOLITION.FR)

Ensemble contre la peine de mort (ECPM), ONG française œuvrant pour l'abolition universelle de la peine de mort, propose d'organiser au sein des collèges et des lycées français, des rencontres avec les élèves, afin de leur apporter des informations sur la réalité de la peine de mort dans le monde, et de leur faire rencontrer des témoins de son application.

Ces interventions, consistant en l'organisation d'un débat entre les élèves, les membres de l'association ECPM, et des témoins clés de la peine de mort (anciens condamnés, avocats, familles de victimes), sont l'occasion de sensibiliser les jeunes à une problématique toujours d'actualité, puisque 58 pays – représentant 60 % de la population mondiale – disposent encore de cette sanction dans leur arsenal juridique, et que l'opinion publique française n'est pas encore pleinement convaincue de l'intérêt d'abolir universellement la peine capitale. En outre, elles permettent de cerner les enjeux et le fonctionnement d'un système pénal pacifié tel qu'il existe au sein de l'Union européenne.

D'autre part, afin de préparer ses interventions et de permettre aux enseignants d'intégrer la « conférence » dans leur cycle pédagogique, Ensemble contre la peine de mort, a développé différents outils, dont une exposition, et des modules de cours, téléchargeables sur [www.abolition.fr](http://www.abolition.fr) et adaptés aux différents niveaux des élèves, touchant à la fois la littérature, l'histoire, l'art plastique et l'ECJS.

Ce guide détaille, à la fois les objectifs poursuivis par Ensemble contre la peine de mort, ainsi que la manière dont se déroulent les interventions proposées.

# SOMMAIRE

● ECPM : QUI SOMMES NOUS ?.....	4
● POURQUOI VOULOIR ABOLIR UNIVERSELLEMENT LA PEINE DE MORT .....	6
● POURQUOI PROPOSER DES INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ALORS QUE LA PEINE DE MORT EST ABOLIE EN FRANCE ?.....	7
● COMMENT SE DÉROULENT LES INTERVENTIONS ? .....	8
● QUELS SONT LES OUTILS PÉDAGOGIQUES SOUTENANT LES INTERVENTIONS PROPOSÉES PAR ECPM ? .....	10
● À QUELS MOMENTS ORGANISER LES INTERVENTIONS ? .....	13
● COMMENT METTRE EN PLACE UN PROJET DE CLASSE ? .....	14
● BIOGRAPHIE DES TÉMOINS POUVANT VENIR À LA RENCONTRE DES ÉLÈVES.....	16



<http://www.senat.fr/evenement/archives/D22/abolition.html>

## ECPM : QUI SOMMES NOUS ?

Ensemble contre la peine de mort (ECPM) est une association qui a été créée le 9 octobre 2000, dans l'objectif de parvenir à **l'abolition universelle de la peine de mort grâce à une action militante, de communication, et de lobbying international.**

ECPM a à cœur de **fédérer les forces abolitionnistes du monde entier.** C'est pourquoi ECPM organise tous les trois ans le Congrès mondial contre la peine de mort, qui réunit des centaines d'acteurs de ce combat dans le but d'approfondir les stratégies d'actions régionales et internationales. Le dernier Congrès mondial a eu lieu en juin 2013 à Madrid et a donné lieu à une intense mobilisation diplomatique internationale.

ECPM s'est également donné pour mission de **sensibiliser l'opinion publique sur la question de l'abolition de la peine de mort.** Grâce à son site Internet Abolition.fr, sa newsletter mensuelle envoyée à plus de 30 000 lecteurs et le Journal de l'abolition publié en partenariat avec le quotidien Ouest-France, ECPM touche un large public et a développé une expertise en matière de sensibilisation à la réalité de la peine capitale. En outre, ECPM se rend le plus souvent possible à la rencontre du public, notamment en participant à des événements tels que la Gay Pride, la Fête de l'Humanité ou à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort.

Dans une perspective éducative, ECPM a aussi choisi de **développer des outils pédagogiques** tels qu'une exposition de quinze panneaux sur les enjeux de l'abolition universelle de la peine de mort et les arguments soutenant cette action, et des modules d'enseignement touchant différentes matières comme le français, l'histoire, les langues ou les arts plastiques, afin d'éduquer les collégiens et les lycéens, citoyens de demain, à la nécessité de l'abolition de la peine de mort.

ECPM œuvre également à **renforcer les capacités d'action des abolitionnistes locaux.** C'est pourquoi ECPM initie des rencontres pour que les acteurs s'organisent et interagissent, notamment par la création de Coalitions nationales et régionales. En 2002, ECPM a d'ailleurs été à l'origine de la création de la Coalition mondiale contre la peine de mort, regroupant des ONG, des

associations de juristes, des syndicats, des collectivités locales et d'autres organisations luttant contre la peine de mort et désirant unir leurs efforts de lobbying et de militantisme à travers le monde. Cette action est complétée par l'organisation d'événements tels que des séminaires ou des campagnes de lobbying dans les pays rétentionnistes ou abolitionnistes de fait : au Maroc en 2011, en RDC et au Liban en 2012.

Enfin, ECPM s'est donné la mission d'**agir en faveur des condamnés à mort dans le monde**. Ainsi, en septembre 2013, une enquête dans les couloirs de la mort marocains a été réalisée. D'autre part, dans l'urgence d'une exécution à mort, ECPM organise des campagnes de mobilisation internationale et un appui aux avocats qui défendent les condamnés.



# POURQUOI VOULOIR ABOLIR UNIVERSELLEMENT LA PEINE DE MORT ?

- La peine de mort est une **violation du droit à la vie, inhérent à toute personne**. Dans un État démocratique, **nul ne peut prendre la responsabilité de voter la mort d'autrui au nom du peuple**: en notre nom, en votre nom...
- La peine de mort est **irréversible**, quand l'innocence du condamné à mort exécuté est démontrée par la suite, elle fait de l'État un criminel.
- La peine de mort est **crUELLE, inhumaine et dégradante**. La peine de mort est une **double torture**: horreur de l'attente de l'exécution qui transforme le condamné en bête sans espoir, horreur de la mise à mort elle-même pour le condamné et pour sa famille, entraînée dans ce cycle de vengeance.
- De nombreuses études ont démontré que **la peine de mort ne dissuade jamais les criminels** et n'a aucun effet sur le taux de criminalité. La valeur d'exemple apparaît comme une illusion pour justifier la vengeance puisque le criminel ne tient pas compte des peines qu'il encourt. Est-il légitime de tuer pour montrer que tuer est illégal ?
- La peine de mort **frappe principalement des personnes faibles, généralement sans ressources ni moyen de se défendre, qui sont très souvent membres de minorités**. Elle frappe aussi des opposants aux régimes politiques en place ou encore des femmes désireuses de vivre librement.
- Condamner à mort un individu, c'est considérer que sa réhabilitation personnelle et sociale est impossible, **c'est réduire la vie d'un homme à un seul acte qu'il aurait commis**. Tout le projet de la justice moderne en est ainsi détruit : « punir et redresser » devient impossible.
- La peine de mort n'est pas une décision de justice : elle est un **acte de vengeance**. Alors que la justice doit être rendue pour pacifier les relations sociales et les mœurs civiles, la peine de mort légitime la violence en l'institutionnalisant. Pour être efficace, la justice doit rester humaine et équilibrée : les raisonnements qui conduisent à l'abolition amènent à réfléchir sur les objectifs et la finalité de la peine.

# POURQUOI PROPOSER DES INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ALORS QUE LA PEINE DE MORT EST ABOLIE EN FRANCE ?

Lors de la Journée mondiale contre la peine de mort qui a eu lieu le 10 octobre 2009, les membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort ont souhaité initier un programme d'éducation à l'abolition en s'adressant directement aux jeunes, futurs citoyens, afin qu'ils soient en mesure de **rejoindre la grande famille abolitionniste une fois adulte**.

Aborder la peine de mort avec les élèves est aussi une formidable occasion pour les enseignants, d'élargir cette étude à d'autres sujets fondamentaux de la société, tels que la notion de peine, la perpétuité, la place de la victime ou le pardon.

En France, si l'abolition de la peine de mort a été proclamée en 1981, à l'initiative de Robert Badinter, **la question de la peine capitale reste importante**. En effet, des français dont la culpabilité n'est pas toujours établie peuvent être et sont condamnés à l'étranger et **le débat national est régulièrement relancé à l'occasion de faits divers surmédiatisés**. On note ainsi que divers hommes politiques suivis d'une part de l'opinion publique (pouvant aller jusqu'à 50 % des français) sont favorables à la peine de mort.

De plus, alors que les sociétés du monde entier sont de plus en plus connectées, il importe d'avoir une vision globale de la question de la peine de mort, et de **ne pas faire la sourde oreille aux atteintes aux droits de l'homme que subissent les peuples voisins**. Cet esprit d'ouverture est induit par **la connaissance de sa propre histoire** qui permet de mieux se positionner dans un débat soulevant autant de passion.

**Enfin, la rencontre entre les élèves, les intervenants de l'association et les victimes de la peine de mort**, comme Sandrine Ageorges-Skinner, Ahmed Haou, Joaquin Martinez ou Antoinette Chahine (voir biographie des témoins p.16), permet de leur faire toucher du doigt la réalité de la peine capitale, tout en les plaçant dans une situation différente de leur contexte d'apprentissage habituel, puisqu'ils deviennent **acteurs de cette formation**.

# COMMENT SE DÉROULENT LES INTERVENTIONS ?

Les interventions menées par ECPM dans une perspective d'**éducation citoyenne**, ont vocation à faire entrer le débat et la réflexion sur l'abolition de la peine de mort et plus généralement sur une justice respectueuse des droits de l'homme, au sein des collèges et des lycées français. Réalisées d'ores et déjà dans plusieurs établissements scolaires, les rencontres entre jeunes et spécialistes ou témoins de la peine de mort, connaissent un grand succès. Environ 5 000 jeunes ont ainsi été sensibilisés par ECPM à la thématique de la peine de mort grâce aux témoignages de divers intervenants dont d'anciennes victimes en provenance des États-Unis, du Liban, d'Iran, ou de France.

Ce programme d'éducation propose avant tout d'initier un **débat et d'approfondir la question de l'abolition de la peine de mort** par des rencontres de sensibilisation auxquelles les jeunes ne pourraient accéder autrement. La forme du débat nous tient particulièrement à cœur, car **il n'est pas question d'imposer notre discours aux élèves** et aux équipes pédagogiques. Au contraire, nous souhaitons leur apporter des connaissances et des **pistes de réflexion pour élargir les perspectives de compréhension de cette problématique**.

Habituellement **les interventions se déroulent sur deux heures** afin de mener une action approfondie avec les élèves. **Le visionnage de films ou de documentaires, ou la visite de l'exposition de quinze panneaux** qu'ECPM a mis en place sur l'histoire de la peine capitale et les raisons de son abolition sont autant de moyens de poursuivre la réflexion.

Par ailleurs, cette intervention, sur la question de l'abolition de la peine de mort, **s'intègre aux programmes scolaires quel que soit le niveau des élèves**. En effet, les enseignants peuvent aisément intégrer à leur programme de classe, les modules et interventions proposés par ECPM. Pour cela, ils trouveront à leur disposition sur le site Internet d'ECPM des **modules de cours** adaptés aux différents niveaux et matières qu'ils enseignent (voir page 10).

Concernant le déroulement spécifique de l'intervention auprès des élèves il est proposé :

- un **exposé** de la situation de la peine de mort dans le monde par un membre d'ECPM puis **le témoignage d'un spécialiste/témoin de la peine de mort suivi d'un débat.**

Pour une plus grande efficacité et un débat plus animé, même si cela n'est pas indispensable, il est préférable que les élèves aient au préalable préparé la séance avec leurs professeurs; notamment au travers de l'exposition sur la peine de mort que nous louons 150 euros (la semaine) aux établissements ou encore des modules de cours téléchargeables sur notre site Internet.



# QUELS SONT LES OUTILS PÉDAGOGIQUES SOUTENANT LES INTERVENTIONS PROPOSÉES PAR ECPM ?

## ● **DES MODULES DE COURS**

Les enseignants peuvent travailler la question de la peine de mort, avec leurs élèves, en téléchargeant sur le site [www.abolition.fr](http://www.abolition.fr) (onglet Éduquer puis Éduquer dans les écoles), des **modules de cours** à destination des collégiens et lycéens. Ce travail en amont est fortement encouragé en préparation de nos interventions scolaires, afin de nourrir le débat.

Les thèmes abordés à travers ces modules couvrent des matières comme le français, l'anglais, l'éducation civique ou encore l'art plastique afin d'être pleinement intégrés dans le programme scolaire. Les exercices proposés sont multiples : la caricature, l'argumentation littéraire, le témoignage, le système judiciaire français ou encore l'article de presse, afin d'éveiller la curiosité d'un maximum d'élèves et de leur faire découvrir différents sujets. De nouveaux outils sont constamment en projet et viennent régulièrement compléter cette liste non exhaustive. De plus, un manuel d'éducation à l'abolition compilant les modules de cours est en projet.

## ● **« POSTER FOR TOMORROW » posterfortomorrow**

Dans le cadre d'un cours d'arts plastiques, les élèves pourront aussi être sensibilisés à la problématique de la peine de mort par une initiation au design graphique. L'association Poster for tomorrow, organisatrice d'un concours international d'affiches sur le thème « death is not justice » ouvert aux graphistes du monde entier, peut venir présenter les affiches gagnantes et initier les élèves aux techniques de communication par le graphisme. (Possibilité de louer l'exposition « death is not justice » en échange d'une participation aux frais d'impression et possibilité d'acquisition du catalogue de l'exposition d'une valeur de 10 euros). ECPM peut également mettre à disposition des établissements l'exposition des 30 dessins gagnants du concours franco-espagnol « Dessine-moi l'abolition... ».

## ● **DES PROJETS DE CLASSE INNOVANTS**

Chaque année, ECPM a à cœur de présenter de nouveaux outils et de nouvelles actions afin de disposer d'une offre pédagogique sans cesse renouvelée et novatrice. C'est dans cet esprit qu'un projet de correspondance franco-marocain est né. Cet échange proposé sous forme de quizz sur la peine de mort en France et au Maroc permet de démarrer une discussion entre des élèves des deux pays afin de nourrir un débat sur le sujet.

À l'occasion du 5<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort qui s'est tenu à Madrid, ECPM a organisé en 2013 un concours de dessin franco-espagnol. Il a été proposé à des élèves en France et en Espagne de réaliser une affiche illustrant le thème « Dessine-moi l'abolition... ». Ce concours organisé en partenariat avec Poster for Tomorrow a permis aux élèves de bénéficier de l'intervention de graphistes et de membres d'ECPM. Les trente gagnants sélectionnés par un jury de professionnels des droits de l'homme et du graphisme ont vu leurs affiches exposées lors du Congrès mondial. Ce concours sera reconduit à chaque rentrée scolaire, sur un thème différent.

## DES EXPOSITIONS

ECPM peut mettre à la disposition des établissements scolaires, pendant une ou plusieurs semaines, **une exposition de seize panneaux** (dimension 80 cm x 200 cm ou 84 cm x 120 cm, location 150 euros par semaine), **intitulée « vers l'abolition universelle de la peine de mort... »**. Celle-ci relate l'histoire de l'abolition de la peine de mort dans le monde et les arguments qui soutiennent son abolition universelle. Cet outil permet aux élèves d'**acquérir une connaissance précise et générale de la question de la peine de mort dans le monde**, tout en leur laissant la liberté de ne s'intéresser qu'à un thème particulier.

ECPM peut également mettre à disposition des établissements l'exposition des 30 dessins gagnants du concours franco-espagnol « Dessine-moi l'abolition... ».



---

## ● DES DOCUMENTS SOURCES

L'intervenant s'appuie toujours sur des documents précis tels que la **carte de la situation de la peine de mort dans le monde**, les résultats de **recherches et statistiques certifiées** et la **chronologie de l'abolition en France**. En outre, le *Journal de l'Abolition* édité par ECPM tous les ans pour informer sur les activités de l'association et sur la peine de mort en général est systématiquement distribué aux élèves.

## ● DES DOCUMENTAIRES ET FILMS

ECPM peut aussi présenter un **documentaire** issu de l'émission « Le dessous des cartes » sur la géographie mondiale de la peine de mort et son application aux États-Unis, ou **différents films** tel que *Honk* d'Arnaud Gaillard et Florent Vassault relatifs aux couloirs de la mort aux États-Unis. Des minis films reprenant les **témoignages d'anciens condamnés** comme Antoinette Chahine, des **allocutions de personnalités** comme Robert Badinter, ou encore la **vidéo du 4<sup>e</sup> Congrès mondial** contre la peine de mort peuvent également être diffusés.

## ● DES VISAGES ET SPÉCIALISTES DE LA PEINE DE MORT

Lors des interventions, des spécialistes viennent discuter de la question de la peine de mort avec les élèves et leur apportent leur savoir et leur expérience en la matière. Nous faisons ainsi intervenir selon leur disponibilité, des avocats, des sociologues, des historiens, des écrivains, des journalistes...

**De plus, des témoins et victimes de la peine de mort**, tels que Sandrine Ageorges-Skinner (épouse d'un condamné à mort du Texas), Joaquin Martinez (ancien condamné à mort aux États-Unis, innocenté), Philippe Maurice (dernier condamné à mort français gracié par François Mitterrand), Ahmed Haou (ancien condamné à mort marocain) ou Antoinette Chahine (ancienne condamnée à mort libanaise innocentée) peuvent venir à la rencontre des élèves, afin de leur apporter leur témoignage et les faire réfléchir sur ce thème.

## À QUELS MOMENTS ORGANISER LES INTERVENTIONS ?

Bien qu'ECPM puissent intervenir toute l'année auprès des établissements scolaires, des cycles sont organisés autour des dates clés du calendrier des droits de l'homme. À ces occasions, ECPM invite les témoins étrangers afin qu'ils se déplacent dans les établissements.

### ● 10 OCTOBRE: **JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT**

Initiée en 2002 à l'issue du 1er Congrès mondial, la Journée mondiale contre la peine de mort est l'occasion d'organiser chaque année des expositions, débats et autres activités dans plus de 50 pays.

### ● 20 NOVEMBRE : **JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT**

La Journée internationale des droits de l'enfant est la date anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, signée par 191 pays. Malgré la proscription des exécutions de mineurs et personnes mineures au moment des faits par divers traités internationaux, des enfants sont encore condamnés à la peine capitale (notamment en Iran qui l'autorise toujours dans son Code pénal).

### ● 10 DÉCEMBRE: **JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME**

Depuis 60 ans, cette journée est l'occasion de réaffirmer notre attachement aux droits et libertés fondamentales de l'être humain. Elle est aussi l'occasion de dresser un bilan de la situation des droits de l'homme dans le monde et de mesurer le chemin qui reste à parcourir. Enfin, elle est l'occasion de soutenir les personnes dont les droits sont bafoués, notamment dans les couloirs de la mort.

### ● 8 MARS: **JOURNÉE MONDIALE DE LA FEMME**

Cette journée est l'occasion de rappeler que la peine de mort touche des femmes, , accusées d'avoir critiqué les autorités politiques ou religieuses, d'être infidèles ou d'adopter un comportement « indécent » ou « trop libéré ».

### ● DU 19 AU 24 MARS: **LA SEMAINE DE LA PRESSE**

La semaine de la presse est l'occasion de réaffirmer notre attachement à l'exercice de nos droits telle la liberté d'expression et permet d'aborder la problématique de la peine de mort sous des angles variés, grâce à l'étude de la caricature de presse.

# COMMENT METTRE EN PLACE UN PROJET DE CLASSE ?

Le projet de classe, étendu sur l'année scolaire, permet d'aborder la question de la peine de mort de manière approfondie tout en développant les capacités rédactionnelles ou artistiques des élèves. Le projet de classe pourra donc s'intégrer dans le programme de français, d'arts plastiques, ou faire l'objet d'un enseignement d'exploration « **littérature et société** ». Par ailleurs, le projet de classe peut tout à fait devenir un projet d'établissement s'il suscite l'intérêt de plusieurs classes.

## **CORRESPONDANCE AVEC UN CONDAMNÉ À MORT**

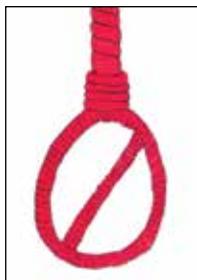
Les élèves pourront également prolonger l'intervention en correspondant avec un ou plusieurs condamnés à mort du pays le plus pertinent par rapport aux interventions ou aux études effectuées en classe. Par cette action, ils participeront à rompre l'isolement de condamnés et mobiliseront leurs capacités de rédaction en français, anglais ou espagnol.

## **INITIATION AU TRAVAIL JOURNALISTIQUE ET PARTICIPATION AUX PUBLICATIONS DU SITE INTERNET D'ECPM**

ECPM va lancer un projet d'initiation au travail journalistique en partenariat avec un professionnel. L'objectif est de faire des élèves des contributeurs et de les sensibiliser à la lutte pour l'abolition de manière innovante. L'association souhaite publier les reportages des élèves sur les outils d'information d'ECPM (*Journal de l'abolition*, Mail de l'abolition).

## **ORGANISATION D'UN CONCOURS INTERNATIONAL DE DESSIN :**

A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, qui se tient tous les 10 octobre, les élèves de collèges et lycées sont invités à participer à un grand concours de dessin « dessine-moi l'abolition », organisé par ECPM et Poster for Tomorrow, afin de réaliser une affiche contre la peine de mort. Les 30 dessins sélectionnés par un jury international seront exposés lors des Congrès mondiaux et régionaux organisés par l'association et un catalogue de l'exposition sera publié pour valoriser le travail des élèves.



Les trois dessins gagnants du concours « Dessine-moi l'abolition », édition 2012.



## BIOGRAPHIE DES TÉMOINS POUVANT VENIR À LA RENCONTRE DES ÉLÈVES



**Antoinette Chahine** était étudiante à la faculté de Beyrouth quand elle fut arrêtée en juin 1994. Malgré elle, elle est mêlée aux activités politiques de son frère Jean, membre des Forces libanaises – milice impliquée dans le meurtre d'un prêtre. Accusée d'avoir participé à ce meurtre, elle est condamnée à mort en janvier 1997, à l'âge de 26 ans. Le Liban n'exécutant pas les femmes, sa peine est commuée en prison à perpétuité. Après cinq années d'emprisonnement et une mobilisation internationale importante, Antoinette Chahine obtient un second jugement et est finalement innocentée le 24 juin 1999. À sa sortie de prison, son nom et son calvaire sont connus dans le monde entier.



**Arnaud Gaillard** est sociologue et spécialiste des questions pénales : il fut le coordinateur du 4<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort organisé en février 2010 à Genève. Il a collaboré avec ECPM à de nombreuses reprises, en dirigeant notamment une mission d'enquête sur la peine de mort au Burundi, et en participant à la campagne de libération des infirmières bulgares. En 2010, il a dirigé une mission d'enquête sur la peine de mort aux États-Unis et coréalisé avec Florent Vassault, un film documentaire sur le même thème, *HONK !*.



**Claude Guillaumaud** est une universitaire spécialiste des États-Unis, membre du Conseil d'administration d'ECPM et cofondatrice du Collectif de soutien à Mumia Abu-Jamal, condamné à mort en 1982 en Pennsylvanie où il a été incarcéré pendant 30 ans. Désormais condamné à la perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, il cherche toujours à démontrer son innocence.



**Philippe Maurice** a été le dernier condamné à mort en France avant d'être gracié en 1981 par François Mitterrand. Il a repris ses études en prison, passé sa licence et sa maîtrise d'histoire puis soutenu une thèse doctorale en histoire médiévale. Il est aujourd'hui chercheur à l'École des Hautes Études, et un formidable exemple de la capacité de réinsertion d'un ancien détenu.



**Joaquín José Martínez** est un ancien condamné à mort espagnol aux États-Unis. Accusé de meurtre en janvier 1996 à la suite de faux témoignages et de manipulations de preuves il est innocenté et libéré en 2001 après avoir passé trois ans dans le couloir de la mort. Depuis sa libération, il s'implique activement dans le mouvement abolitionniste à travers le monde.



**Curtis McCarty** est un ancien condamné à mort américain innocenté grâce à des tests ADN en 2007, sa condamnation résultant en réalité d'une falsification de preuves par les experts scientifiques. Après avoir passé 18 ans dans les couloirs de la mort, quatre années en prison et assisté avec impuissance à l'exécution de nombreux compagnons de cellule, Curtis n'a jamais été indemnisé par la justice. Malgré cela, dans une volonté d'empêcher qu'une telle horreur ne se reproduise, Curtis témoigne inlassablement de son parcours et milite désormais contre la peine de mort.



**Kianoush Ramezani** est caricaturiste et journaliste iranien. Il a été le représentant en Iran de l'organisation « Cartoonists Rights Network International », dont l'objet est de défendre la liberté d'expression des dessinateurs de presse dans le monde. Exilé en France depuis décembre 2009 du fait de menaces pesant sur lui à la suite de la publication de ses caricatures dans la presse iranienne, il travaille actuellement pour plusieurs médias, spécialisés dans la défense des droits de l'homme. Kianoush Ramezani a rejoint l'association « Cartooning for peace », fondée par le dessinateur Plantu.



**Sandrine Ageorges Skinner** est membre du Conseil d'administration d'Ensemble contre la peine de mort et l'épouse de Hank Skinner – condamné à mort au Texas, qui après un procès bâclé a échappé à quatre exécutions. Sandrine Ageorges Skinner milite contre la peine de mort depuis l'âge de 16 ans et l'affaire Ranucci, elle est une spécialiste de la question de la peine de mort aux États-Unis.



### **Ahmed Haou**

Ancien condamné à mort au Maroc, il a été condamné le 30 juillet 1984 pour atteinte à la sécurité intérieure de l'État après avoir brandi des pancartes contre le régime d'Hassan II lors d'une manifestation pacifiste. Grâce à la pression des organisations internationales, il est finalement gracié en 1999. Salarié du Conseil national des droits de l'homme au Maroc, il témoigne aujourd'hui de son vécu au Maroc et à l'étranger.



« Peu avant la guerre de 1914, un assassin dont le crime était particulièrement révoltant (il avait massacré une famille de fermier avec leurs enfants) fut condamné à mort à Alger. Il s'agissait d'un ouvrier agricole qui avait tué dans une sorte de délire du sang, mais qui avait aggravé son cas en volant ses victimes. L'affaire eut un grand retentissement. On estima que la décapitation était une peine trop douce pour un pareil monstre. Telle fut, m'a-t-on dit, l'opinion de mon père que le meurtre des enfants, en particulier, avait indigné. L'une des rares choses que je sache de lui, en tout cas, est qu'il voulut assister à l'exécution, pour la première fois de sa vie. Il se leva dans la nuit pour se rendre sur les lieux du supplice, à l'autre bout de la ville, au milieu d'un grand concours de peuple. Ce qu'il vit, ce matin-là, il n'en dit rien à personne. Ma mère raconte seulement qu'il rentra en coup de vent, le visage bouleversé, refusa de parler, s'étendit un moment sur le lit et se mit tout d'un coup à vomir. Il venait de découvrir la réalité qui se cachait sous les grandes formules dont on la masquait. Au lieu de penser aux enfants massacrés, il ne pouvait plus penser qu'à ce corps pantelant qu'on venait de jeter sur une planche pour lui couper le cou.

Il faut croire que cet acte rituel est bien horrible pour arriver à vaincre l'indignation d'un homme simple et droit et pour qu'un châtement qu'il estimait cent fois mérité n'ait eu finalement d'autre effet que de lui retourner le cœur. Quand la suprême justice donne seulement à vomir à l'honnête homme qu'elle est censée protéger, il paraît difficile de soutenir qu'elle est destinée, comme ce devrait être sa fonction, à apporter plus de paix et d'ordre dans la cité. Il éclate au contraire qu'elle n'est pas moins révoltante que le crime, et que ce nouveau meurtre, loin de réparer l'offense faite au corps social ajoute une nouvelle souillure à la première. »

Albert Camus,

*Réflexion sur la peine capitale, 1957.*



Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

69, rue Michelet

93100 Montreuil - France

- Tél. : +33 (0)1 57 63 03 57
- Fax : +33 (0)1 57 63 89 25
- Contact • Marianne Rossi
- [mrossi@abolition.fr](mailto:mrossi@abolition.fr)
- +33 (0)1 80 87 70 56